



Le Kremlin-Bicêtre, le 28 juillet 2008

Communiqué de presse

La Presse bientôt pénalisée par les tarifs de La Poste ? Désengagement de l'Etat ! Atteinte à la démocratie !

L'Unsa-Postes s'inquiète de la manière dont a été signé l'accord Etat-Presse-Poste 2009-2015 lors de la journée du 23 juillet 2008. Bien qu'il ait été dit que cet accord soit considéré comme équilibré par l'ensemble des parties, l'Unsa-Postes regrette que le syndicat de la presse régionale quotidienne ait été absent lors de la séance du mercredi 23 juillet. La Poste risque de soumettre la presse écrite à une hausse considérable de tarifs (de 23 à plus de 30% hors inflation).

L'Unsa-Postes apporte son soutien au Syndicat de la presse quotidienne régionale qui tout en s'opposant aux accords signés tant sur la forme (délais trop courts pour consulter les membres du Syndicat de la presse quotidienne régionale) que sur le fond (augmentation considérable des tarifs) a donné son accord pour ne pas pénaliser les autres acteurs.

A noter : la Presse quotidienne régionale (PQR) représente :

- 5,8 millions d'exemplaires vendus quotidiennement,
- 18,5 millions de lecteur-trice-s chaque jour,
- plus de 75 % de la presse quotidienne française.

En appliquant stricto sensu la directive postale prônant la libéralisation du courrier au 1^{er} janvier 2011, tous les tarifs postaux seront soumis à la concurrence. Spécificité française, les tarifs postaux de la Presse vont disparaître ce qui est censé faire gagner La Poste en compétitivité.

Effectivement, « les éditeurs ont accepté une augmentation progressive des tarifs, la Poste s'est engagée à des efforts de productivité et l'Etat confirme ses engagements », selon la ministre de la culture et de la communication qui se félicite de la signature de cet accord pour lequel toutes les parties ont « fait des efforts ».

L'Unsa-Postes souligne que l'Etat se désengage progressivement : il soutiendra l'activité du transport de presse par La Poste à hauteur de 242 millions d'euros jusqu'en 2011, pour descendre à 180 millions en 2015. Marc Schwartz, conseiller à la Cour des comptes, en charge de la mission sur la distribution de la presse par abonnement souligne que le transport de la presse est une activité déficitaire pour la Poste à hauteur de 400 millions d'euros, et que « l'objectif est de faire disparaître ce déficit ».

Ceci étant, l'Unsa-Postes souligne que la démocratie ne peut pas fonctionner si les citoyens ne peuvent accéder à l'information. Une augmentation forte des tarifs de la PQR n'est pas la solution de ce problème complexe qui touche notamment les personnes âgées ou les habitant-e-s de zones peu habitées.

Sous couvert d'une ouverture à la concurrence et d'une volonté commune d'un retour hypothétique de la compétitivité de La Poste, il s'agit bien d'une atteinte à l'accès à l'information et donc à la démocratie : pour l'Unsa-Postes, le pluralisme de la presse est un fondement important du système démocratique français.